

Révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme - Débat sur les orientations du PADD

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Par délibération du 6 juillet 2007, le Conseil Municipal de Besançon a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville, qui allait se substituer aux quatre secteurs du Plan d'Occupation des Sols.

Conçu par le législateur comme un document évolutif, le PLU peut faire l'objet de procédures de révision ou de modification pour que soient intégrées des préoccupations ou orientations nouvelles, ou pour rendre possible et encadrer des projets parvenus à maturité. Le champ d'application de ces procédures est défini par les textes qui restreignent toutefois le champ de la modification aux adaptations à porter aux zones urbaines.

Or, depuis l'approbation du PLU, un certain nombre de faits ou d'éléments de réflexion rendent nécessaire l'adaptation des différentes pièces du document notamment dans l'objectif d'afficher une plus grande clarté dans l'instruction du droit des sols. Ces adaptations ne rentrent pas toutes dans le champ d'application de la modification, c'est pourquoi par délibération du 25 septembre 2008 il a été décidé d'engager une procédure de révision du document.

Cette révision a pour objectif d'adapter le contenu du PLU sur quelques points particuliers développés plus largement ci-après.

1. Rappel du contenu et des objectifs de la révision

Par délibération du 25 septembre 2008, le Conseil Municipal prescrivait la révision du PLU. La portée de la révision demeure toutefois limitée. La procédure engagée concerne des thématiques qu'il convient d'explicitier ou d'ajuster, des évolutions mineures de dispositions réglementaires qui pour certaines ne pouvaient pas rentrer dans le cadre d'une simple procédure de modification.

Les objectifs de la mise en révision du PLU sont :

⇒ **Une meilleure prise en compte des risques naturels :**

Plan de Prévention des Risques Inondation et Plan Local d'Urbanisme

PLU et PPRI ont connu des procédures d'élaboration parallèles qui ont amené la Ville à élaborer ses propres règles d'urbanisme au regard de la nature du territoire concerné et de la définition des zones d'aléas mises en évidence par les études de modélisation de la crue.

Les dispositions réglementaires spécifiques du PLU ont assuré une gestion transitoire du risque d'inondation dans le droit des sols dans l'attente de l'approbation du PPRI. Ce dernier, approuvé par arrêté préfectoral n° 1225 du 28 mars 2008 et notifié le 2 mai 2008 constitue une servitude d'utilité publique, qui se substitue au Plan de Surface Submersible (PSS) de 1974. Il est annexé au PLU par un arrêté de mise à jour du Maire en date du 20 novembre 2008.

Depuis cette mise à jour, les dispositions du PPRI se superposent avec les dispositions spécifiques au règlement du PLU relatives aux zones inondables. Ceci induit une difficulté de lecture de la règle pour les usagers ou pétitionnaires et une difficulté d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. Afin de clarifier la situation réglementaire auprès des tiers, la révision apportera une simplification du dispositif du PLU qui ne mentionnera plus que le seul périmètre du champ inondable dans ses documents graphiques, identifié par un indice «i», et qui renverra systématiquement dans le corps de son règlement aux règles du PPRI.

Secteurs à risques géotechniques

Engagées de longue date et traduites en termes réglementaires ou informatifs, les réflexions sur la prise en compte des risques géotechniques se sont prolongées au-delà de la date d'approbation du PLU

en collaboration avec les services de l'Etat. L'aboutissement de ces échanges amène aujourd'hui la Ville à faire évoluer les dispositions réglementaires du document d'urbanisme.

Les évolutions proposées concernent tout d'abord les risques de chute de blocs au droit des falaises pour lesquelles une série d'études et de travaux avait déjà été menée (études de trajectoire réalisées par le CETE, études géotechniques, travaux d'élagage et de purge des aplombs rocheux, mise en sécurité). L'amélioration de la connaissance du risque amène dorénavant à adapter le règlement du PLU sur ces secteurs en faveur d'une meilleure prise en compte des risques pour les constructions existantes et d'une limitation de la vulnérabilité pour le logement.

La révision du PLU doit également permettre d'améliorer au sein des documents réglementaires la prise en compte des risques sur les secteurs de formation superficielle sensibles aux glissements de terrain.

⇒ **Une meilleure prise en compte des nouvelles préoccupations environnementales**

L'ambition des objectifs qui ressortent du Grenelle de l'Environnement ainsi que les mesures prochaines relatives à la lutte contre le réchauffement climatique et de ses impacts, invitent la Ville à réfléchir à une meilleure prise en compte de l'efficacité énergétique sur le territoire bisontin.

Malgré les possibilités restreintes offertes par la législation actuelle, la révision du PLU sera l'occasion de réfléchir à l'intégration de nouveaux dispositifs réglementaires visant à promouvoir et encadrer l'efficacité énergétique dans la construction et la rénovation.

⇒ **Des adaptations réglementaires mineures concernant les zones naturelles et/ou agricoles**

La procédure de révision du PLU est une opportunité pour procéder en zone N et A à des ajustements mineurs qui permettront de gérer plus efficacement l'évolution des constructions existantes et de façon plus générale l'instruction des autorisations d'occuper le sol.

⇒ **Des adaptations réglementaires concernant les autres zones**

A la suite d'études fines, une série d'ajustements pourra également être proposée pour améliorer l'application du règlement ou le zonage d'autres secteurs (zones AU, U, UG, UZ, etc.).

⇒ **La correction d'erreurs matérielles et mises à jour**

La procédure de révision du PLU sera enfin l'occasion de corriger quelques erreurs matérielles constatées dans les différentes pièces écrites et graphiques du PLU et d'effectuer une mise à jour : suppression ou création d'emplacements réservés, mise à jour de la liste MH, etc.

2. Finalités du PADD

Malgré le caractère limité de la portée de la procédure de révision engagée, il convient d'organiser, conformément à l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, un débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable au moins deux mois avant l'arrêt du projet de révision du PLU.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est l'une des pièces constitutives du Dossier de Plan Local d'Urbanisme. Le PADD expose les objectifs d'urbanisme et d'aménagement retenus pour l'ensemble de la commune, définis dans le respect des principes généraux énoncés au Code de l'Urbanisme :

- l'équilibre entre renouvellement urbain, développement urbain maîtrisé d'une part et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et à la protection des espaces naturels et des paysages d'autre part ;

- la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs des populations ;

- une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, péri-urbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'environnement, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels et technologiques, des pollutions et des nuisances.

3. Rappels des objectifs poursuivis par la Ville à travers le PADD

Le projet de révision en cours n'induit que des adaptations très réduites à apporter au PADD. Ces adaptations concernent notamment la prise en compte de différentes mesures devenues effectives postérieurement à l'approbation du document.

Il en est ainsi par exemple de l'approbation du PPRI, ou du Plan Climat Energie Territorial, volet opérationnel de la démarche Agenda 21 ou des avancées du Grenelle 1. Ainsi, au même titre que le travail d'actualisation de l'ensemble des documents règlementaires écrits et graphiques du document d'urbanisme, le PADD subira quelques éléments d'actualisation.

L'ensemble des objectifs proposés dans le cadre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme se fondent sur les engagements approuvés en juillet 2007 lors de l'approbation du PLU et s'inscrivent ainsi dans la logique des objectifs issus du PADD. Les différents ajustements règlementaires et les nouvelles dispositions proposées s'intègrent dans les grandes orientations de ce dernier.

Ainsi le texte intégral du Projet d'Aménagement et de Développement Durable vous est proposé :

Besançon dispose d'une qualité de vie reconnue à l'extérieur, comme l'atteste de nombreux classements et témoignages et les Bisontins eux-mêmes. Une qualité de vie qui repose sur des atouts naturels et patrimoniaux et les avantages d'une ville de 120 000 habitants conjuguant les atouts de la proximité et d'une capitale régionale.

Reposant sur un socle de valeurs solides, celles de solidarité, de fraternité, du travail de qualité, de créativité, de responsabilité, à l'égard de l'environnement notamment, le développement de Besançon se caractérise par un sens de l'équilibre et de la dimension humaine.

En s'appuyant sur ce socle décliné dans Besançon 2020, Besançon doit mener son développement en faisant face aux défis d'une économie de plus en plus mondialisée, d'une Union Européenne qui s'élargit, d'une mobilité accrue par les réseaux de transport et par l'importance de l'immatériel, des savoirs dans l'économie, d'une cohésion sociale plus nécessaire que jamais, de la responsabilité face à l'environnement.

Ainsi le PADD s'inscrit en cohérence avec d'autres dispositifs (Plan Climat Energie Territorial, volet opérationnel de la démarche Agenda 21, les avancées du Grenelle 1,) et avec l'engagement de la convention des Maires signée à Bruxelles le 09/02/2009.

Face à ces défis Besançon choisit résolument le dynamisme du développement dans une logique d'agglomération et dans une optique de développement durable.

Le PADD affirme cette volonté d'une ville dynamique, équilibrée, solidaire et durable, plaçant l'homme au cœur du projet.

Le dynamisme de Besançon demande que l'agglomération bisontine accroisse son attractivité et son rayonnement.

Cela signifie :

- conforter sa position de capitale régionale et développer les fonctions métropolitaines en s'inscrivant dans des coopérations interrégionales ;
- s'inscrire dans un réseau d'échanges européens ;
- valoriser ses atouts et ses pôles d'excellence ;
- miser sur le développement des savoirs ;
- développer l'offre d'accueil des entreprises et des emplois ;
- conforter une offre d'équipements structurants ;
- favoriser l'accueil des nouveaux habitants, en organisant une offre foncière suffisante.

L'équilibre et la solidarité s'affirment par une organisation urbaine prenant en compte ces objectifs sur l'intégralité de la Ville en cohérence avec l'ensemble de l'agglomération.

Cela signifie :

- poursuivre la ville et la renouveler pour assurer un équilibre entre ville et campagne avec le souci d'économiser l'espace ;
- rechercher un meilleur équilibre des territoires et des quartiers, une meilleure armature urbaine ;
- développer les polarités urbaines : centre-ville et pôles de quartier ;
- poursuivre le maillage des équipements de la ville et de ses quartiers ;
- structurer la mobilité, organiser les déplacements et permettre à tous les Bisontins d'exercer leur droit à la mobilité ;
- développer une offre d'habitat diversifiée et renouvelée dans sa nature à Besançon comme sur l'ensemble de l'agglomération ;
- rendre le meilleur service à la personne en s'adaptant aux évolutions de la société, notamment le vieillissement de la population ;
- conforter la mixité et le lien social.

Le développement soucieux de l'environnement et de sa qualité pour l'ensemble des Bisontins repose particulièrement sur la conjugaison de nombreuses actions.

Cela signifie :

- encadrer, diversifier et promouvoir la qualité de la forme urbaine ;
- favoriser les transports en commun et les modes doux conformément aux orientations du Plan de Déplacement Urbain ;
- améliorer la qualité des espaces publics, des espaces verts, et valoriser le patrimoine bâti et les paysages ;
- maintenir et valoriser de vastes espaces naturels et agricoles caractéristiques de l'identité bisontine et constitutifs d'une infrastructure verte ;
- utiliser tous les leviers favorables à la qualité environnementale dans la construction ;
- prévenir les risques naturels et technologiques, préserver les ressources.

Fondé sur ces principes de développement durable réaffirmés dans le projet Besançon 2020, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable s'organise autour de six grandes orientations solidaires entre elles :

- Besançon, Capitale régionale au cœur d'un réseau national et international ;
- une ville dynamique pour un développement équilibré ;
- des logements pour tous ;
- des quartiers où il fait bon vivre ;
- un environnement préservé et valorisé ;
- des modes de déplacement diversifiés en faveur d'une mobilité améliorée.

1 - Besançon, une capitale régionale qui s'inscrit dans les réseaux et dans l'Europe des métropoles

Capitale régionale et ville centre d'une agglomération qui se développe et s'organise davantage, Besançon aspire à s'extérioriser et à rayonner davantage tant à l'échelle de la Région Franche-Comté que sur un espace beaucoup plus vaste.

Dans un contexte d'élargissement de l'Union Européenne et d'une insertion dans le réseau européen des villes desservies par la grande vitesse, la stratégie d'ouverture représente un enjeu de plus en plus important ; elle doit s'appuyer sur une gouvernance efficace et une capacité à s'intégrer dans de multiples réseaux.

1.1 Développer le rayonnement de Besançon, comme capitale Régionale

Besançon assumera avec générosité et détermination son rôle de capitale régionale.

L'Université et de manière plus large l'enseignement supérieur sera soutenu.

Il s'agit en effet d'un levier important du dynamisme de la ville et de la région. La présence étudiante sera confirmée au centre-ville avec le Centre de Linguistique Appliquée et la restructuration du site de l'Arsenal, de la Cité Canot et de la Rue Mégevand. La Bouloie et le Pôle Santé deviendront des pôles urbains bien insérés dans le fonctionnement de la Ville.

Le lien recherche-industrie sera développé, sur Temis particulièrement. Le pôle de compétitivité des microtechniques consacre ce pôle d'excellence.

Ville de Culture, Besançon dispose d'une offre culturelle importante (Musée, ERBA, CDN, Espace, Théâtre Musical, orchestre régional....) qui sera complétée par de nouveaux équipements : un nouveau CRR, une SMAC (Salle des Musiques ACtuelles) un FRAC (Fond Régional d'Art Contemporain) ; ces nouveaux équipements donneront une identité culturelle forte au site du Port Fluvial, Cité des Arts et de la Culture, et aux Prés de Vaux et tireront eux-mêmes parti de la qualité de ce site.

La restructuration du site de l'Arsenal et de St-Jacques permettra également à la capitale régionale de renforcer son rayonnement avec un projet ambitieux à la hauteur de cet ensemble remarquable et permettant de conjuguer plusieurs fonctions.

Dans le domaine de la santé, Besançon affirmera aussi son rôle de capitale régionale avec notamment la restructuration du CHU et la réalisation de l'Institut de Cancérologie.

Besançon cherchera à conforter le tertiaire civil public ainsi que la place de l'Armée qui procède d'ailleurs à des investissements importants en confortant sa position dans la ville tout en libérant un foncier précieux pour le renouvellement urbain.

Besançon développera des synergies d'image avec la Région Franche-Comté et avec le Département du Doubs notamment pour le tourisme et par la communication et la mise en œuvre de projets communs.

1.2 S'inscrire dans des réseaux nationaux et européens

Réussir l'inscription dans le réseau ferroviaire TGV

Le TGV Rhin/Rhône est une opportunité de dynamisation du territoire mais c'est aussi un défi qui oblige à plus d'attractivité et de visibilité à une échelle large.

Cela suppose une bonne connexion entre le réseau LGV et le réseau ferroviaire classique avec deux gares TGV bien reliées entre elles, la gare Viotte et la gare nouvelle constituant deux portes d'entrée importantes du Grand Besançon.

Pôle multimodal de première importance en Franche-Comté, le site de la gare Viotte doit aussi devenir dans le cadre d'un aménagement ambitieux un pôle tertiaire s'inscrivant dans une nouvelle armature tertiaire correspondant à la volonté de tirer parti du TGV de manière dynamique.

Nouer des alliances et affirmer une situation de carrefour

L'attractivité de Besançon passe également par l'organisation d'un réseau de Villes sur l'axe européen entre Rhin et Rhône. Besançon joue un rôle clé dans ce réseau de villes : Dijon, Montbéliard, Belfort, Mulhouse et Bâle que la grande vitesse rapproche. Par sa situation de carrefour sur l'axe Lorraine Moselle / Suisse, Besançon invite plus largement à des alliances pour construire ensemble une offre métropolitaine fondée sur des services de haut niveau.

S'inscrire résolument dans des réseaux multiples

Initiatrice et animatrice du «Réseau des Sites Majeurs de Vauban», qui a abouti à l'inscription de l'œuvre de Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO, Besançon a des atouts pour prendre des initiatives dans des réseaux multiples : dans le domaine de l'environnement avec Energie Cité par exemple, de l'enseignement des langues, de l'innovation sociale, etc...

Pour réussir ce pari d'ouverture, Besançon peut conjuguer les atouts du patrimoine, de la présence étudiante, notamment d'étudiants étrangers, de sa place dans l'Europe, de la qualité reconnue d'entreprises et de laboratoires.

2 - Une ville dynamique pour un développement équilibré

La Ville appuiera son dynamisme par l'organisation des activités économiques en suivant un développement cohérent et équilibré à l'échelle de l'agglomération. Le renforcement et l'élargissement du centre-ville iront de pair avec l'affirmation de pôles, bien reliés entre eux, constituant une armature urbaine plus lisible.

2.1 Organiser et accueillir les activités

Dans la dynamique d'agglomération, Besançon assume pleinement l'accueil d'activités qui trouvent leur place dans la ville centre jouant ainsi son rôle d'entraînement.

Mieux structurer l'accueil des activités économiques

Besançon entend renforcer ses capacités d'accueil de nouvelles activités dans cinq directions :

Le développement d'un projet ambitieux d'activités tertiaires en cœur de ville.

Il faut peser pour conforter le tertiaire public et parapublic dans ses différentes dimensions pour les emplois et les services procurés et éviter la dispersion de l'offre tertiaire notamment liée à l'effet TGV. La hiérarchisation et la qualification des sites de la Boucle et de l'arc tertiaire de la City à la Gare Viotte ainsi que des Portes de Vesoul doivent être précisées.

La poursuite du développement des pôles d'excellence : TEMIS et TEMIS Santé.

La réorganisation des zones existantes pour accroître la qualité de leur offre et de leurs aménagements, la qualité urbaine ainsi que leurs capacités d'accueil.

Il s'agit là du renouvellement des zones d'activité de Tilleroyes-Trépillot ou Besançon Thise-Chalezeule, des grandes emprises à restructurer, ainsi que des petites zones à maintenir ou étendre.

L'organisation d'une offre foncière diversifiée et suffisante dans un souci d'économie d'espace et de qualité urbaine et environnementale pour satisfaire la demande et l'accueil d'activités nouvelles.

Cela concerne notamment le site des Portes de Vesoul et de Besançon/François à Châteaufarine.

La possibilité de maintenir la mixité fonctionnelle dans le tissu urbain existant et de la développer dans de nouveaux quartiers.

Equilibrer le développement des commerces, de l'artisanat et des services

L'équilibre commercial sera affirmé entre le centre-ville, les sites périphériques et les commerces de proximité conformément au Schéma d'Orientation Commercial et Artisanal (SOCA) et au Document d'Aménagement Commercial (DACOM) une fois le SCoT approuvé. Une présence des services dans les quartiers sera favorisée.

Développer le tourisme

Le potentiel touristique constitué par la richesse du patrimoine urbain et historique de Besançon sera développé au travers d'outils pédagogiques et d'infrastructures d'accueil. Le développement touristique, porteur de créations d'emplois, est également facteur de notoriété et de rayonnement. Il sera mis en œuvre conformément aux sept axes du schéma touristique adopté au Conseil Municipal.

Préserver l'activité agricole

L'activité des agriculteurs, maraîchers et horticulteurs, dont l'exercice contribue grandement à la qualité des paysages et du cadre de vie des Bisontins, sera prise en compte et organisée.

2.2 Conforter le centre-ville, cœur d'une agglomération à l'armature urbaine affirmée

Résidentiel et commercial, mais aussi universitaire et administratif, le centre-ville constitue un pôle régional de premier plan.

Inscrit dans un site remarquable, il dispose également d'un patrimoine de grande qualité ; cela lui donne une capacité d'identification et de rayonnement importante.

Dynamiser et élargir le centre-ville

Le confortement de ce centre-ville fédérateur, de ce cœur d'agglomération, représente ainsi un enjeu pour le développement équilibré de la ville dans le cadre d'un maillage urbain plus affirmé.

Cela passe par le maintien du caractère multifonctionnel de la Boucle et de Battant : pôle d'activité important, pôle en matière d'équipements structurants, pôle d'habitat. Le développement des activités (commerces, autre tertiaire privé, administrations...) et des équipements structurants (CRR, nouvelle bibliothèque) sera poursuivi et cela particulièrement par la réalisation du projet Pasteur et la valorisation des sites de Saint-Jacques, de l'Arsenal, du Port Fluvial et des Prés de Vaux.

Accompagnant le développement de la ville, l'organisation du Grand Centre sera affirmée en liant mieux la Boucle, Battant et le pôle de la gare Viotte, nouveau nœud de développement avec la mise en oeuvre du projet concernant le site élargi de la gare. La mutation urbaine de la caserne Vauban permettra, après le départ de l'armée, l'affirmation d'un arc urbain notamment tertiaire, de la City à Viotte en passant par Vauban et la place Leclerc. Un second arc urbain reliera la Boucle et la Mouillère à la gare Viotte en passant par les Chaprais et la Place Flore.

Le TCSP avec son accompagnement urbain participera à la dynamisation et à l'élargissement du centre-ville.

Valoriser un site exceptionnel

Concilier la valorisation du patrimoine et le dynamisme du centre-ville constitue l'optique dans laquelle est élaboré le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du centre ancien. Ce document d'urbanisme piloté par l'Etat définira comme le PLU le droit du sol, mais avec des règles spécifiques s'appuyant sur une étude fine du patrimoine bâti et non bâti.

Cette démarche s'inscrit dans un contexte de valorisation de la vallée du Doubs et des collines qui bordent le centre-ville et lui dessinent un site exceptionnel dont il doit tirer parti.

Dans le prolongement d'actions en cours (place de la Révolution, place Pasteur,...), l'amélioration des espaces publics sera menée dans une démarche d'ensemble avec la volonté d'accroître la lisibilité.

Un centre-ville mieux relié aux différents pôles de l'agglomération

Le développement de l'agglomération s'accompagne également de l'affirmation de pôles urbains existants et de l'émergence de nouveaux pôles (autour de la Gare Besançon Franche-Comté par exemple), qui seront mieux reliés au centre-ville, notamment grâce à la réalisation du TCSP (Transport en Commun en Site Propre) et plus globalement à une desserte en transport en commun plus efficace et à l'achèvement de la voie de desserte et de contournement.

3 - Des logements pour tous

Faire face à l'étalement urbain, répondre aux attentes de la population par une offre diversifiée de logements constituent un véritable défi que la Ville de Besançon doit relever avec le souci de qualité urbaine, de mixité sociale, d'économie d'espace.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, le renouvellement urbain sera favorisé et une extension urbaine sera maîtrisée dans le cadre d'une armature urbaine plus affirmée et d'un rééquilibrage du territoire en direction de l'Est de la ville et de l'agglomération.

3.1 Organiser une production de logement suffisante

De 2005 à 2020, l'agglomération de Besançon devrait compter, selon le Schéma Directeur, 20 000 habitants supplémentaires, dont 13 000 sur la ville centre. Un dynamisme qui se traduit par la nécessité de construire environ 800 logements neufs par an sur le territoire de la ville, constructions permettant de répondre aux besoins de la population et d'éviter le départ subit d'une partie d'entre elle. Pour réaliser cet objectif ambitieux, il est impératif de travailler sur tous les champs potentiels en organisant une offre foncière suffisante dans les quartiers existants, les secteurs en renouvellement et les zones d'extension.

3.2 Développer une offre d'habitat diversifiée

Etudiant, couple sans enfant ou famille nombreuse, personne isolée, personne âgée, chacun doit trouver logement à sa convenance ! La diversité de types de logement et de superficie sera intégrée dans les nouveaux programmes. Le vieillissement de la population sera ainsi pris en compte avec des logements adaptables.

La Ville de Besançon souhaite une diversité plus grande de l'offre d'habitat : elle entend ainsi favoriser de nouvelles formes d'habitat, intermédiaires entre l'habitat individuel classique très demandé et l'habitat collectif. Ce développement prendra en compte le souci d'économie d'espace et de qualité urbaine.

La mixité sociale sera assurée par la diversité des types d'habitat et se traduira selon les quartiers par un développement de l'accession, des logements non conventionnés, ou un développement des logements sociaux. Ainsi, une production de logements sociaux, mieux répartis géographiquement, ira de pair avec la diversification de l'habitat dans les quartiers sociaux. Pour permettre de développer les logements sociaux et plus particulièrement les logements PLUS et PLAI dans les quartiers où ceux-ci sont faiblement présents, l'imposition d'un pourcentage minimum de logements sociaux est établi dans les opérations nouvelles et le droit de préemption pourra être mobilisé.

Dans un contexte urbain où une grande partie des logements sont réalisés dans le tissu ordinaire, l'organisation de la diversification de l'habitat dans ses formes et ses statuts passe par l'accroissement d'une production de logements plus maîtrisée.

3.3 Mener un renouvellement urbain important et une extension maîtrisée de l'urbanisation

Organiser les conditions du renouvellement urbain

Besançon dispose d'un potentiel important de renouvellement urbain, de reconstruction de la ville sur elle-même qu'il faut privilégier avec le souci d'intégration, d'harmonie. Ainsi, la probable libération d'emprises militaires (polygone Gendarmerie et polygone du Génie, Lyautey) et industrielles ou ferroviaires à laquelle s'ajoutent les espaces disponibles à Brulard montrent des possibilités de construction de logements dans le cadre de recomposition urbaine intéressante. Il en est de même au centre-ville, sur le site de Saint-Jacques.

L'opération de reconversion du site de la caserne Vauban aboutira à terme au développement d'un éco quartier dans le premier cercle urbain de la Boucle de Besançon.

L'opération Pasteur et celle de la Mouillère, engagées l'une et l'autre, se traduiront par une offre supplémentaire en centre-ville de plus de 400 logements. Le site des Prés de Vaux fait quant à lui l'objet d'une opération de reconversion ambitieuse dans une perspective de mise en valeur et d'ouverture de cet espace d'entrée de ville sur le Doubs.

Une offre de nouveaux logements sera également développée par une action volontaire de la collectivité grâce aux Programmes de Rénovation Urbaine (PRU) engagés sur les quartiers de Clairs-Soleils et de Planoise. Ce type d'action, engagée également à Palente-Orchamps et à Montrapon, s'appuiera sur une diversification de l'habitat et de la population, sur une recherche d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie qui donneront un plus grand attrait à ces quartiers. Cette démarche de renouvellement diversifié a pour corollaire le développement de la construction de logements sociaux dans d'autres quartiers qui en possèdent peu (centre-ville compris) ainsi que dans les communes de l'agglomération, conformément d'ailleurs aux orientations du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Organiser les conditions d'une extension maîtrisée de l'urbanisation

Parallèlement à ce renouvellement, l'extension maîtrisée de l'urbanisation sera poursuivie pour satisfaire la demande forte de logements, accueillir la population et prolonger, compléter la ville de manière cohérente. De nouveaux quartiers seront engagés : les sites des Vaïtes et des

Planches-Relançons apparaissent particulièrement stratégiques pour compléter le développement urbain et constitueront des projets structurants dans une recherche d'équilibre de l'armature urbaine.

L'urbanisation du secteur des Vaîtes traduit plusieurs options fortes du PADD. Elle s'inscrit dans une logique de développement de l'Est bisontin, de développement des transports en commun, de promotion de la qualité environnementale et architecturale des nouveaux aménagements ; elle sera prioritaire. Sur un site d'une quarantaine d'hectares, cette urbanisation, envisagée depuis longtemps, permet de mieux lier l'entrée Est de Besançon en cours de restructuration au centre-ville et de construire un nouveau quartier intégré au tissu urbain existant avec un habitat diversifié, composé de petits collectifs, habitat intermédiaire et maisons de ville. Ce sera un vrai éco-quartier avec des espaces et des équipements publics, des espaces verts généreux.

Il constituera une articulation entre les Chaprais, les Clairs-Soleils et Palente et s'inscrira dès sa conception dans une optique de développement durable en intégrant notamment l'économie d'espace et le choix d'une densité à caractère urbain, la gestion écologique des eaux pluviales, la sobriété énergétique et les énergies renouvelables... Ces aménagements respecteront l'identité des lieux avec des trames vertes et des jardins familiaux.

Le secteur des Planches-Relançons dispose également d'un potentiel important d'urbanisation orientée vers l'habitat, un habitat diversifié. Il pourra faire l'objet d'un développement phasé qui s'appuiera sur des confortements de la trame viaire (prolongement de la rue Chopin, aménagement de la liaison Courtils-Planches) propices à une nette amélioration du fonctionnement urbain de tout le secteur Nord-Est ainsi qu'à la restructuration urbaine du Boulevard Nord. L'urbanisation complète de ce secteur est liée à la réalisation de la liaison Nord/Est entre la RN 57 et la RD 683 (ex RN 83). Les équipements scolaires et sportifs représentent d'ores et déjà un atout pour un développement urbain ultérieur.

Ces nouvelles zones seront marquées par une orientation nette en direction d'une forme résolument urbaine qui donne plus de consistance au tissu urbain en particulier dans la proximité des voies urbaines structurantes nouvelles. Cette approche vient accompagner la volonté de donner plus d'épaisseur au centre-ville pour permettre à Besançon de monter d'un cran dans la catégorie des capitales régionales et des grandes villes.

Des quartiers existants, Tilleroyes, Montboucons, Bregille, pourront également être complétés ou prolongés. Ils bénéficieront, pour les deux premiers, des effets structurants de la voie de contournement Nord-Ouest. La prise en compte de l'environnement constituera l'un des points forts de l'élaboration de ces nouvelles opérations : déplacements, présence d'espaces verts, efficacité énergétique, gestion des eaux pluviales, etc.

4 - Des quartiers où il fait bon vivre

A Besançon, la proximité n'est pas un vain mot et l'attachement au quartier se manifeste fortement. C'est dans le quartier que se conjuguent les relations de voisinage, les services au quotidien : école, commerces de proximité, équipements culturels et sportifs, espaces d'agrément et de jeux pour les enfants...

Aussi, créer ou renforcer la convivialité et la qualité de vie dans les pôles urbains et les quartiers représente un des objectifs privilégiés de la ville.

La recherche de plus de beauté et de qualité concerne l'ensemble des quartiers, l'ensemble de la Ville avec des efforts particuliers pour des secteurs mal traités aujourd'hui.

Améliorer la qualité du bâti et des espaces publics

De Planoise à Palente et à la Boucle, en passant par la «première couronne» (Chaprais, Butte), la ville évolue. Le potentiel de construction de logements dans le tissu urbain des quartiers existants demeure important.

Le renouvellement qui s'y produit permet à la ville de se recomposer et nous devons continuer à lui permettre d'évoluer en prenant en compte les caractéristiques et l'identité des quartiers et en permettant des changements marqués par la qualité urbaine et l'harmonie.

En s'appuyant sur les études menées -sur le patrimoine et la forme urbaine notamment et sur la concertation, le PLU marque une rupture avec les règles des POS aboutissant parfois à une densification brutale et à un manque de cohérence urbaine. Une approche fine et qualitative permet de lier davantage les espaces publics (rues, places, parcs et jardins...) et le bâti dans un objectif de qualité paysagère globale et d'organisation urbaine cohérente. Cette rupture est particulièrement nette dans «la première couronne».

Cette recherche de qualité se traduit dans certains cas par une action publique forte (place centrale aux Clairs-Soleils, intervention à Planoise par exemple) ou par un encadrement réglementaire orientant les projets d'initiatives privées (alignement, emplacement réservé, règles d'implantation et de volumétrie pour le bâti proposées par exemple pour l'encadrement urbain du boulevard Nord). Dans tous les cas, les possibilités d'aménagement de l'espace public y compris de petits espaces, seront étudiées avec beaucoup d'attention.

Organiser les quartiers, leur donner un cœur

Les cœurs de quartier où se développent la vie sociale avec les commerces, les activités diverses, les espaces conviviaux devront pouvoir être confortés, voire recomposés. Palente, Saint-Claude, Montrapon, Clairs-Soleils constituent des exemples de cette démarche. Mieux organisés, les pôles urbains et les quartiers peuvent être mieux reliés entre eux et au centre-ville. Cette structuration du territoire qui lie le développement de la trame viaire, des transports en commun, la forme et la densité urbaine et le positionnement des équipements publics contribue, encore, à la qualité de vie.

L'opération de renouvellement urbain engagée par la Ville et ses partenaires sur le quartier des Clairs-Soleils permettra de le recomposer en créant une place centrale sur la rue de Chalezeule, regroupant des commerces, des bureaux et des services, et en le liant au réaménagement du parc. Afin de diversifier le type d'habitat, de population et d'améliorer les conditions de vie, un programme important de réhabilitation, de démolition et reconstruction d'immeubles sera mis en oeuvre.

L'opération de rénovation urbaine, également entreprise sur Planoise, couvre les différents aspects de la vie de quartier (équipements et espaces publics, logements, commerce, liens urbains...). L'ouverture de Planoise est également renforcée et cela d'autant plus que se développe l'urbanisation du secteur des Hauts du Chazal. Cette rénovation urbaine de grande ampleur se prolongera au-delà du calendrier du PRU actuel (Programme de Rénovation Urbaine).

Aménager les entrées de ville

Le traitement des entrées de ville est une préoccupation qui doit conduire les aménagements vers plus de qualité. L'évolution des entrées de villes développées sur les six axes principaux qui desservent Besançon sera encadrée par des actions de valorisations adaptées aux lieux, aux enjeux et aux projets.

Les entrées majeures sont concernées par des opérations d'aménagement en cours ou à venir, Châteaufarine et Hauts du Chazal sur la rue de Dole, projet des Portes de Vesoul, réaménagement de la zone des Marnières sur l'axe Belfort. Le périmètre en attente d'un projet d'aménagement inscrit sur les Prés de Vaux a pour objectif de permettre la mise en oeuvre d'un projet global en vue de résorber la friche industrielle et de redessiner une perspective d'entrée de ville attrayante en rive droite. Le classement en zone naturelle de l'espace d'accompagnement boisé de la route de Gray pérennise une entrée de ville verte jusqu'au débouché sur la rocade. L'accompagnement de la restructuration progressive de Casamène, sur la route de Lyon, sera réalisé en conformité avec les orientations d'aménagement qui y sont définies ; la vocation agricole réaffirmée des Vallières permettra un accompagnement vert de la voie de desserte et de contournement entre Micropolis et Mercureaux.

Le travail engagé aux côtés de la CAGB sur la publicité concourra à restituer aux entrées de ville une qualité paysagère qui n'attend parfois qu'à être soulignée.

Mieux se déplacer dans les quartiers

Mieux vivre dans les quartiers c'est aussi mieux se déplacer en développant tous les modes alternatifs à la voiture individuelle pour mieux accéder, dans de bonnes conditions de sécurité et de confort, aux équipements et aux commerces et mieux stationner avec un nombre de places de stationnement suffisant dans les programmes de logement.

5 - Un environnement préservé et valorisé

Pièces maîtresses du paysage, le Doubs et les collines dominées par les forts ont permis à Besançon d'acquérir une image de charme et de qualité, lui valant son label de «ville verte».

A cet ensemble répondent au Nord des espaces tenus qui peuvent encore jouer un rôle de continuité écologique d'Est en Ouest, de la forêt de Chailluz à la forêt de Franois.

Ces grands espaces, complétés dans le tissu urbain par les parcs, les jardins publics et privés de proximité, représentent autant de lieux d'agrément et d'espaces de respiration pour les besançons, sensibles à la richesse et à la diversité de ce patrimoine naturel. La valorisation et la préservation de ces éléments dont il faudra assurer le lien contribuent à l'infrastructure verte de l'agglomération et constituent une option forte du PADD.

Préserver et valoriser le patrimoine naturel et les paysages

Afin de préserver ses paysages et son patrimoine naturel, de maintenir la diversité de la faune et de la flore et d'offrir aux habitants des espaces de nature, la Ville de Besançon protégera les milieux naturels remarquables de toute urbanisation. Elle veillera également à préserver les paysages de la vallée du Doubs et de ses collines et à poursuivre la requalification des berges du Doubs.

Le secteur des Torcols jusqu'à la forêt de Chailluz, la Chapelle des Buis, le secteur haut des Ragots et le secteur des Vallières sont confirmés dans leur vocation agricole et (ou) naturelle.

Le secteur des Montboucons-Tilleroyes conciliera développement maîtrisé et maintien de vastes zones agricoles.

La mise en réseau des espaces naturels et paysagers contribuera :

- à la préservation de la biodiversité par l'existence de continuités écologiques,
- au renforcement de la fonction sociale et d'aménité de ces espaces par des continuités de cheminement,
- à l'intégration paysagère par des aménagements de qualité des réseaux de déplacement et des entrées de ville.

Conforter et reconquérir des espaces verts en milieu urbain

Les aménagements de parcs existants (Planoise) ou de nouveaux espaces (Mouillère, Prés de Vaux par exemple) participeront à la présence de la nature en ville. D'une manière générale, les zones de renouvellement urbain constitueront de réelles occasions de rechercher de nouveaux espaces verts publics pour les habitants, notamment dans la première couronne où ils font particulièrement défaut, et des opportunités de réaliser ou conforter des continuités écologiques.

Créer des liaisons «douces» dans la ville

La création d'un réseau en «toile d'araignée» permettra aux Bisontins de se déplacer sur des espaces aménagés pour le confort et l'agrément des piétons et cyclistes. A l'échelle de la ville, il leur permettra de gagner les lieux de loisirs et les zones naturelles depuis le centre-ville et les quartiers. Des grands axes s'inscriront dans cette optique et feront l'objet d'aménagement paysager.

Préserver la qualité de la ressource en eau

L'eau est précieuse et vulnérable. Pour mieux savoir comment la protéger, la Ville de Besançon a fait réaliser une étude sur les risques de pollution de la ressource. Au-delà des protections réglementaires, elle suivra avec vigilance la gestion des espaces naturels, des aquifères puissants comme le marais de Saône, qui, bien que n'étant pas situé sur le territoire de Besançon, alimente en eau près de 50 000 Bisontins. Un travail de sensibilisation sur cet enjeu, de gestion écologique du cycle de l'eau et de gestion des eaux usées, sera assuré à l'échelle de la ville et de l'agglomération.

Développer la qualité environnementale dans la construction et l'efficacité énergétique

La démarche de développement durable dans la construction devra intégrer l'efficacité énergétique, l'économie d'eau, les matériaux durables, l'implantation et l'orientation des bâtiments, etc. Toutes les pistes réglementaires et incitatives seront utilisées pour progresser dans cette direction, et ainsi suivre les objectifs du Grenelle de l'Environnement, à l'instar des incitations financières mises en place par la ville en faveur du développement des programmes solaires thermiques et des dispositifs de gestion des eaux pluviales dans le résidentiel.

Le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie doivent s'intégrer plus fortement dans les programmes de construction neuve et de réhabilitation pour lutter contre la pollution de l'air et le réchauffement climatique.

Limiter les nuisances et les risques

Etre une ville soucieuse de la qualité de son environnement, c'est intégrer les risques naturels et technologiques et réduire les nuisances. Le PLU décline l'ensemble des contraintes liées à ces enjeux. Il prend ainsi en compte les risques liés aux mouvements de terrains potentiels, aux chutes de blocs ou aux inondations et intègre les prescriptions du Plan de Prévention des Risques d'Inondation réalisé par l'Etat et approuvé le 28 mars 2008.

Dans le prolongement de la logique de prévention, le programme de redéploiement et de construction de nouvelles casernes de pompiers inscrit dans la politique du SDIS participe concrètement à rendre plus efficace la logique d'intervention.

L'application du classement sonore des voies sera réalisée afin de limiter l'impact des nuisances sonores sur les quartiers.

Gérer les déchets

Limiter la production de déchets à la source est un enjeu majeur pour la collectivité. Les actions de sensibilisation des usagers à la diminution de la production de déchets et au tri sélectif sont à poursuivre. L'amélioration constante des dispositifs de collecte et de traitement reste un objectif affiché.

6 - Des modes de déplacement diversifiés en faveur d'une mobilité améliorée

Sur 650 000 déplacements effectués quotidiennement sur l'agglomération, près de 60 % se font en automobile, avec en moyenne une durée de 18 minutes par déplacement. L'automobile demeure le mode de transport privilégié pour se rendre au travail (66 % des actifs bisontins, 84 % à l'échelle de l'agglomération). Mieux se déplacer est donc une véritable priorité à l'échelle de l'agglomération, priorité qui a été réaffirmée dans le cadre des Plans de Déplacements Urbains en vigueur depuis juin 2001.

Anticiper le développement des déplacements, améliorer le maillage d'infrastructures et assurer la cohérence avec l'habitat et les activités, développer les transports en commun, proposer des alternatives fiables et qualitatives à l'automobile et mettre en place une politique de stationnement cohérente et ambitieuse constituent les grands axes du PADD pour contribuer à l'affirmation de l'armature urbaine et améliorer les conditions d'accessibilité en ville.

Renforcer le réseau de voirie

Voie des Mercureaux, liaison Nord-Est à réaliser, ..., ces nouvelles infrastructures permettront d'améliorer la desserte de la ville et de l'agglomération et d'accroître la fluidité du trafic.

En lien avec ces nouvelles voiries, le PADD souligne dans la droite ligne du PDU l'importance d'un maillage hiérarchisé permettant d'améliorer la liaison entre la périphérie et le cœur de Besançon et de mieux organiser le développement urbain.

La trame viaire sera ainsi complétée et organisée dans sa hiérarchie par l'inscription de nouvelles liaisons urbaines telles que la liaison Ouest (reliant le boulevard Kennedy au boulevard Mitterrand à Brulard), la liaison Nord (entre liaison Est et futur parvis Nord de la gare Viotte), la restructuration urbaine du boulevard Nord ou la réalisation de voies de desserte vascularisant le secteur Nord/Est.

La Ville de Besançon portera une attention particulière à la qualité environnementale des secteurs concernés par ces nouvelles infrastructures pour lesquelles les aspects paysagers seront pleinement pris en compte.

Développer le maillage de transport en commun et l'intermodalité

Mis en place à l'échelle du Grand Besançon, le réseau GINKO dessert 59 communes et assure l'équivalent de 180 voyages par habitant et par an, soit le double de la moyenne des villes de taille équivalente. Aller plus loin suppose de consolider ce réseau, grâce à l'aménagement de parcs relais, de pôles de connexion entre les différentes lignes, et en créant de nouvelles offres combinant les liaisons TGV/TER/Transports en commun.

Pour assurer plus de fluidité et de rapidité, un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) reliera l'Ouest de l'agglomération bisontine avec notamment le CHU, Planoise, les Hauts du Chazal,... à l'Est avec le quartier Vaïtes/Palente/Orchamps et la zone des Marnières en passant par le centre-ville et avec une desserte de la gare Viotte. D'autres tronçons d'aménagement de site propre pourront être proposés pour compléter ce dispositif.

L'inscription de ce transport en commun performant sera un élément fondamental de structuration de l'armature urbaine et devra participer pleinement à l'affirmation des enjeux urbains.

Des parkings-relais dimensionnés et attractifs seront développés en lien avec les transports en commun afin de permettre le report modal des usagers de la voiture. Une attention toute particulière sera apportée à l'intermodalité, notamment avec le réseau ferré, et au développement des modes doux. Connectée au cadencement des transports régionaux (TER), la Gare Viotte sera ainsi confortée comme grand pôle d'échange multimodal de l'agglomération et de la région.

Favoriser les moyens de déplacements alternatifs à la voiture

Marche, vélo, VTT, rollers, trottinette... Autant de «modes doux» pour se déplacer qui sont en pleine expansion. Le développement des pistes cyclables, en lien avec la véloroute, et d'itinéraires piétons permettra aux Bisontins de découvrir une nouvelle qualité de ville, dans le cadre de leurs déplacements quotidiens mais aussi de leurs loisirs, avec une ouverture facilitée sur les espaces naturels du territoire de l'agglomération.

Mettre en place une politique de stationnement ambitieuse et cohérente

Avec l'opération «1 € la nuit», la Ville de Besançon a déjà innové en matière de stationnement. Une réflexion qui devrait se poursuivre avec le développement des parcs relais en lien avec les transports en commun, la mise en œuvre de tarifications «spécial résidents», l'évolution du stationnement longue durée gratuit, ou bien encore la mise en place d'un dispositif d'auto partage ou de chèques déplacements pour accroître l'attractivité du centre-ville.

Ces mesures concernant le stationnement public sont à rapprocher de la réévaluation des normes de stationnement des particuliers dans les opérations de construction proposées par le PDU. Des normes de stationnement spécifiques seront également développées dans le faisceau du futur TCSP, en accompagnement de ce mode de transport alternatif à l'automobile.

Poursuivre la concertation et impliquer tous les acteurs pour la mise en œuvre du projet

Elaboré pendant plusieurs années et approuvé en Conseil Municipal du 5 juillet 2007, le Plan Local d'Urbanisme a pris appui sur une concertation importante tant auprès des conseils de quartier (aujourd'hui Conseil Consultatif des Habitants -CCH-) et associations que de l'ensemble des Bisontins avec notamment une grande exposition publique précédée de la diffusion de deux plaquettes.

Cette concertation riche, complétée par les démarches de l'Agenda 21 et de Besançon 2020 a permis de nourrir le PADD et les différents volets du PLU.

L'élaboration du PLU a également tiré parti de nombreuses études et de démarches prospectives et de programmation, projet d'agglomération par exemple. Les différents partenaires institutionnels ont naturellement été associés ; au delà de l'obligation réglementaire, cette association étroite répond à la nécessité d'inscrire un projet urbain dans des échelles plus larges et de croiser des approches très diverses.

L'enquête publique dans le cadre de l'élaboration du PLU a bénéficié de cette concertation importante.

La première révision du PLU présentait une portée très limitée. Elle relevait davantage d'une actualisation que d'un ensemble de modifications importantes et se fondait dans les orientations fondamentales du PADD. Des ajustements de rédaction très réduits ont été réalisés.

Les échanges avec la population seront naturellement poursuivis et porteront aussi bien sur la mise en œuvre des grandes orientations, de projets structurants voire de projets plus modestes mais importants pour chacun.

Le PADD dessine des lignes de force, des perspectives qui donnent un sens à l'action publique. Sa mise en œuvre, sa traduction au travers des outils d'aménagement et l'évolution naturelle du contexte nécessitent d'autres choix pour passer à la réalisation concrète, des adaptations, des ajustements et la prise en compte de besoins et aspirations nouvelles. Aussi, la participation des habitants, des différents acteurs, est-elle essentielle pour faire vivre ce projet.

En conclusion, l'ensemble des objectifs proposés dans le cadre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme se fondent sur les engagements approuvés en juillet 2007 lors de l'approbation du PLU et s'inscrivent ainsi dans la logique des objectifs issus du PADD. Les différents ajustements règlementaires et les nouvelles dispositions proposées s'intègrent dans les grandes orientations de ce dernier.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- débattre sur les orientations générales du PADD,
- acter ce point d'étape important dans la procédure de révision du PLU.

M. Michel LOYAT : Il vous est rappelé qu'il y a une révision, la première révision du plan local d'urbanisme, une révision qui a un caractère très ciblé, très limité. Je rappelle que le plan local d'urbanisme a été approuvé le 5 juillet 2007 donc c'est quelque chose de très récent. Depuis il y a eu une modification, il y en aura d'autres. Les modifications ce sont des ajustements. Là, si nous procédons à une révision ce n'est pas parce qu'il y a des changements importants, c'est parce que ces changements ne relèvent pas de la modification du point de vue de la procédure mais d'une révision. Cela porte sur l'intégration pour que ce soit beaucoup plus simple à instruire et également pour ceux qui utilisent le service, donc c'est l'intégration des règles du PPRI, le plan de prévention des risques d'inondations. Il y a eu tout un travail technique notamment avec les services de l'Etat, également un long travail mené, également très technique, pour une meilleure prise en compte des risques géotechniques. Il y a également la prise en compte des dernières modifications législatives et notamment du Grenelle de l'Environnement par rapport à l'efficacité énergétique. Ce sont des points qui vous seront présentés ultérieurement. Il y a enfin quelques ajustements du règlement des zones naturelles notamment, tout cela doit passer par la révision.

Aujourd'hui ce qui est proposé au débat et en tout cas proposé à l'assemblée, c'est le projet d'aménagement et de développement durable. Nous sommes dans une procédure et dans le cadre de cette procédure, avant qu'il y ait arrêt du plan local d'urbanisme et avant qu'il y ait arrêt de cette révision, au moins deux mois avant il doit y avoir proposition du projet d'aménagement et de développement durable. Cela peut être un peu surprenant dans la mesure où nous reprenons pour l'essentiel avec quelques toilettages le PADD qui avait été proposé pour le PLU auparavant. Nous le reprenons tout simplement parce que cette révision a un caractère limité et puis parce qu'en revisitant, en relisant attentivement les orientations qui forment le projet urbain, nous considérons qu'il n'y a pas finalement de modifications significatives à apporter, d'où la raison de cette proposition de PADD qui à quelques détails près est le même que celui qui avait été soumis il y a à peu près 2 ou 3 ans et qui, lui, avait demandé un très gros travail parce que le dernier mandat avait été marqué par ce chantier du PLU qui avait duré sur 6 ans.

M. Pascal BONNET : On n'aura peut-être pas ce soir un grand débat d'urbanisme qui devra venir au fil du mandat puisque ce vote du PLU a eu lieu lors du mandat précédent. Nous étions contre, nous sommes contre le PLU et donc nous voterons contre cette révision étant entendu que nous sommes tous d'accord sur la nécessité de reconstruire la ville dans la ville. Le terme densifier ne passe pas toujours bien mais il y a une réalité qui est liée tant au contexte environnemental qu'au souci de renforcer la Ville de Besançon. Après on a le souci que ce soit dans un contexte d'harmonie et de souci des Bisontins. On sait qu'il y a encore des questions qui se posent en particulier aux Vaïtes, on n'a pas la même appréhension de l'avenir du quartier Vauban, il viendra tout à l'heure mais Jean ROSSELOT s'il était là vous le rappellerait, et nous sommes tous d'accord avec lui sur cette question, qu'il y a des équipements, des casernes qui pourraient être valorisées plutôt que détruites et qu'il pourrait y avoir aussi une réflexion sur des équipements publics de l'agglomération à ce niveau, comme il y a une réflexion sur les équipements publics autour de la Viotte. Il y a des questions qui se posent dans certains quartiers, que ce soit Viancin, que ce soit Chaprais quant au bien-être des habitants. Mais je voudrais plus poser ce soir une question sur l'avenir des entrées de ville puisque c'est un des éléments qui apparaît dans ce document. Il y a deux entrées de ville qui posent question actuellement, c'est l'éternelle question des Prés de Vaux puisqu'il y a encore quelques soucis apparemment au niveau de l'avenir du secteur et on ne sait pas vers quoi on va aller, et j'ai cru comprendre que pour l'instant on mettait un peu de côté l'avenir des Portes de Vesoul qui est aussi une entrée de ville. Donc je voudrais savoir si sur ces questions vous avez des éléments à nous apporter.

M. Michel LOYAT : Tout d'abord vous n'aurez pas à voter contre aujourd'hui puisqu'il n'y a pas de vote au stade du PADD. Il y aura un vote en revanche lorsqu'on arrêtera le projet de la révision du plan local d'urbanisme.

Concernant les deux entrées de ville que vous avez citées, celle des Portes de Vesoul et celle des Prés de Vaux. Concernant les Prés de Vaux nous ne sommes pas véritablement dans ce qui relève de l'éternité. Au niveau du plan local d'urbanisme précisément nous avons retenu pour les Prés de Vaux un périmètre en attente de projet d'aménagement et nous travaillons à ce projet d'aménagement. Vous le savez, il y a eu toute une procédure nouvelle, marché de définition, des lauréats qui ont été retenus sur

une stratégie. Donc il y a un travail qui est mené et nous devons aboutir d'ailleurs dans une durée assez courte, je crois qu'un périmètre en attente de projet d'aménagement, c'est 5 ans à peu près, et là nous serons dans les temps pour enclencher la transformation des Prés de Vaux. Je ne reviens pas sur les difficultés qui ont pu exister sur les Prés de Vaux par rapport aux risques d'inondation et les problèmes fonciers, problèmes de maîtrise, de la difficulté d'avoir la maîtrise foncière. Nous nous heurtons à cette difficulté notamment d'une société en liquidation judiciaire depuis 1994 et c'est assez compliqué mais en tout cas nous sommes bien engagés dans un processus qui devrait déboucher sur des transformations. La stratégie a été présentée, il y a eu une réunion publique il y a quelques mois en arrière, enfin les choses sont engagées.

Concernant Les Portes de Vesoul, il s'agit d'une zone d'intérêt communautaire et la Communauté d'Agglomération a également enclenché un processus en retenant un bureau d'études ; des réunions ont eu lieu, plusieurs réunions publiques, donc le processus est engagé, et ça participera dans les deux cas à une transformation importante des entrées de ville.

M. Philippe GONON : J'ai noté la dernière petite phrase de l'encadré qui dit : il est nécessaire d'avoir un débat sur ce PADD. Alors avoir un débat sur ce PADD, sur cet admirable document qui couvre tant de sujets c'est difficile ce soir. Aussi si vous me permettez je voudrais aborder deux points qui concernent d'une part l'Université de Franche-Comté puisqu'il y a quelques mots seulement, même pas une phrase complète, sur le rôle, la place, la dimension de l'Université dans Besançon capitale régionale. Moi je suis extrêmement inquiet, je vous l'ai dit ici déjà une fois, je l'ai dit devant le Grand Besançon, je l'ai dit devant le SCOT, il me semble que les autorités dijonnaises, qu'elles soient présidente de l'Université, rectrice, élus de la ville, de l'agglomération et de la région de Bourgogne ont pris les choses en main et que le fameux rapprochement, on a utilisé le mot rapprochement à une certaine époque, n'est plus de mise aujourd'hui puisque nos amis universitaires qui suivent attentivement la presse viennent de nous signaler un changement de sémantique. On ne parle plus de rapprochement, on parle désormais ouvertement de fusion. Et dans le cadre de cette fusion, j'aimerais beaucoup savoir, mais j'ai l'impression que c'est une question qui gêne beaucoup de gens, quelles sont les masses qui sont en discussion et comment elles vont être réparties entre la Bourgogne et la Franche-Comté. Alors, s'il est bien entendu nécessaire d'opérer ces rapprochements, voire même peut-être de plus grands rapprochements, il serait quand même je pense pour les élus de la capitale régionale indispensable d'avoir un débat ouvert, véritable sur ce que l'on entend aujourd'hui dans le cadre de cette fusion des universités de Bourgogne et de Franche-Comté.

Deuxième point, j'ai noté une phrase sur le fameux TSCP qui participera à la dynamisation et à l'élargissement du centre-ville. C'est le mot centre-ville qui me fait réagir un tout petit peu aujourd'hui à la suite de la conférence que vous avez tenue en mi-journée, parce qu'il y a un certain nombre de questions qui se posent désormais. On a longuement discuté c'est vrai de techniques, de financements, etc. mais j'ai l'impression qu'aujourd'hui le débat n'est plus un problème de financements, de techniques, de tracés, j'ai l'impression qu'il a pris une autre dimension. Alors j'ai noté comme tout le monde l'intervention du Préfet une première fois, une deuxième fois, intervention qui ne me semble pas être une intervention véritablement technique. J'ai écouté attentivement vos réponses tout à l'heure à ces interventions du Préfet et j'avoue que je me pose la question : quel est véritablement, et j'aimerais qu'on abandonne une toute petite hypocrisie sur le sujet, qu'on en parle vraiment à fond, quel est le rôle véritable, quelle est l'intention véritable du Préfet lorsqu'il prend ces deux positions qui sont des positions quand même dures et tardives ? D'autre part, je ne comprends pas, et j'aimerais qu'on en parle aussi, pourquoi depuis un an que les services de l'Etat, ceux de la Ville, ceux de l'Agglomération ont de vraies discussions techniques sur le tramway, pourquoi est-ce au dernier moment qu'on nous sort tout d'un coup des arguments qui sont des arguments lourds, ce ne sont pas des petits arguments techniques. Je pense que ce sont des gens compétents. Des études ont été faites, ces études ont coûté cher, elles ont dû aborder les vrais problèmes, alors pourquoi ils sortent au dernier moment, au moment où on va lancer la phase «finale» de ce tramway ?

M. LE MAIRE : Sur l'Université, vous vous posez des questions, je me pose les mêmes que vous, voilà ma réponse. Je ne veux pas lancer le débat ce soir ici parce qu'on serait un peu hors sujet mais je veux quand même vous répondre sur cette question-là. J'ai effectivement fait une conférence de presse

ce matin pour remettre les choses au point. Il faut rappeler que depuis le mois de septembre 2008 effectivement, deux tracés ont été mis à la concertation et ont été étudiés avec la même importance, même trois tracés et cinq si on rajoute ceux de Palente. On a pesé le pour et le contre et comme je le disais lors de la conférence de presse, on en a choisi un parce qu'entre autres il supprimait les bus. Tout cela était parfaitement connu, les services de la DRAC avaient connaissance de cela et M. PARIGNON, l'Inspecteur Général, quand il est venu le 7 juillet à Besançon, m'a avoué découvrir ce dossier-là. Ce dossier était largement soutenu par l'Etat, par le Préfet. On m'a écrit que ce projet était exemplaire, qu'il était bien étudié, bien concerté, qu'il était le résultat de longues études et maintenant on me ressort des problèmes liés par exemple au PPRI, il y a longtemps qu'on en parle, aux pompiers mais c'est comme cela dans toutes les villes ! Donc je ne sais pas. Je me pose les mêmes questions que vous et ce sont des questions que j'ai posées à M. le Préfet. Mais nous allons travailler jusqu'au mois de décembre pour voir ce qu'entraînent les demandes du Préfet. Je ne communiquerai plus là-dessus. J'ai tenu à faire une conférence de presse aujourd'hui pour répondre globalement par rapport à cela. Il y a des interrogations, vous avez le droit de vous les poser puisque moi je me pose exactement les mêmes, notamment sur le jour de réception de cette lettre, 31 minutes avant que le gong ne tombe. On peut se poser des questions. Loin de moi l'idée d'imaginer qu'il y a là des arrières pensées donc j'essaierai de trouver des solutions parce qu'il ne s'agit pas de savoir qui du Préfet, de l'Etat ou du Maire gagnera, ce qu'il faut en fait c'est que les Bisontins y gagnent. Le tramway n'est pas la lubie du Maire, il est indispensable qu'il y ait un TSCP dans une ville comme Besançon. Votre question est une bonne question et nous aurons l'occasion d'en reparler. Tout cela était largement connu lorsque j'ai remis les dossiers, lors de la concertation préalable les deux tracés étaient là et effectivement on ne nous a pas dit à ce moment-là que cela posait problème. Si on nous l'avait dit, on aurait certainement fait autrement.

Quant à l'Université, je ne sais plus ce que vous avez dit.

M. Philippe GONON : Ce que je dis simplement Monsieur le Maire, c'est que je pense qu'il est utile, il est véritablement utile que nous ayons maintenant un vrai débat ouvert sur ce qu'est en train de devenir notre université dans le cadre d'un rapprochement qui n'est plus officiellement appelé rapprochement dans les réunions mais une fusion. Nos amis universitaires qui participent aux travaux confirment que ce sont les termes qui sont utilisés.

M. LE MAIRE : Je participe aux travaux, je rencontre fréquemment le Président de l'Université, Joëlle SCHIRRER aussi, elle va pouvoir d'ailleurs vous le dire, il n'y a pas de fusion pour l'instant. Il y a un Pôle de Recherche d'Enseignement Supérieur (PRES) qui est mis en place parce qu'il faut effectivement permettre à nos universités de mieux travailler ensemble, d'établir des formations coordonnées, de tenir compte du TGV, comme il y a un rapprochement aussi que j'ai signé en tant que Président du CHU avec le CHU de Dijon, mais on ne parle pas non plus de fusion de nos deux CHU. Moi je n'ai jamais entendu parler de fusion à propos de l'Université. Que des universitaires disent cela, c'est possible, en tout cas pas devant moi et ce n'est pas le discours du Président.

Mme Joëlle SCHIRRER : A terme, on peut peut-être évoquer une fusion...

M. LE MAIRE : Dans 15 ans.

Mme Joëlle SCHIRRER : ...mais ce n'est pas acté, loin de là ! Donc pour l'instant on a un rapprochement de nos deux universités, Bourgogne Franche-Comté sous la forme d'un PRES qui va rapprocher tous les laboratoires de recherche de façon à être plus importants et plus lisibles par rapport à des grosses masses que représente le Nord Alsace ou la Lorraine ou Lyon. Pour les formations les choses ne sont pas encore travaillées vraiment. Ce que l'on peut dire, et ça c'est le Président de l'Université qui en a parlé à son dernier conseil d'administration, je ne l'invente pas, le rapprochement est engagé quand même depuis 2007 avec la Bourgogne Franche-Comté et il faut savoir que les étudiants qui quittent Besançon ne vont pas en Bourgogne, de même que les Bourguignons qui quittent Dijon ne viennent pas à Besançon. Les tropismes se font vers les grandes universités. C'est la raison pour laquelle on a intérêt à se rapprocher avec Dijon pour faire une masse critique importante.

M. Philippe GONON : On ne conteste pas cela, simplement on veut savoir quelle est la répartition, c'est tout.

Mme Joëlle SCHIRRER : La répartition n'est pas faite Monsieur GONON.

M. Philippe GONON : Alors justement c'est peut-être l'occasion ou jamais d'anticiper un petit peu cette réflexion avant d'être mis devant le fait accompli. Il ne faudra pas pleurer Madame quand tout sera fait, bouclé... Je connais la puissance des Dijonnais dans les négociations vis-à-vis de nous, on s'est fait avoir un certain nombre de fois et il faut bien l'avoir en mémoire. Je pense que toutes les forces économiques, sociales, professionnelles, administratives, devraient avoir au moins un jour un vrai débat public pour dire ce que nous voulons demain dans le cadre de ce rapprochement ou fusion des universités. On ne la conteste pas la fusion, elle est nécessaire, elle est indispensable, d'accord, mais simplement qu'est-ce qui va nous rester, qu'est-ce qui va à Dijon, c'est cela que nous voulons savoir. Il se prépare des choses.

Mme Joëlle SCHIRRER : Si je peux me permettre, les deux Présidents d'Université ont voulu travailler en interne avec leurs enseignants de façon à ne pas brusquer les choses. Vous savez comme moi qu'il y a quand même des turbulences rapides qui se font au sein des universités. Ils ne voulaient pas cela donc ils ont travaillé avec les corps professoraux pour voir et avancer selon le calendrier quadriennal. Donc là on va avoir un PRES qui va être emblématique concernant les écoles doctorales dans trois domaines : les sciences de l'ingénieur et microtechnique, ça va représenter 400 doctorants, les sciences fondamentales ça va représenter 230 doctorants et les sciences pour la santé et l'environnement 230 doctorants. Le regroupement en sciences humaines n'est pas encore annoncé et n'est pas fait parce que les forces sont très dispersées. C'est une première étape.

La deuxième étape qui est annoncée c'est la réunion commune des conseils des études et de la vie universitaire et c'est cela qui va valider la carte des formations, mais ce n'est pas fait. Il y aura un PRES ouvert et qui ira bien au-delà des deux universités. Il intégrera les écoles de commerce, d'ingénieur aux polytechnicom et l'université technologique aux organismes de recherches ainsi qu'aux pôles de compétitivité, entreprises privées et collectivités territoriales. Parallèlement à ce PRES, il se prépare une association entre les deux universités et leurs écoles associées pour mutualiser certains services et préfigurer peut-être à terme des fusions mais on n'est pas dans une perspective immédiate de fusion.

M. LE MAIRE : Cela dit, je suis d'accord avec Philippe GONON sur le fait qu'il faut être vigilant. Je ne fais absolument aucune confiance aux Dijonnais. J'ai un exemple très clair : ils veulent mettre en place un pôle de gérontologie Bourgogne Franche-Comté, sans nous en parler. J'ai tapé très fortement du poing sur la table, ma Première Adjointe est allée taper du poing sur la table à ma place à Dijon, nous avons stoppé le dispositif et demandé que ce pôle soit à Besançon et pas uniquement à Dijon parce qu'on était les précurseurs en ce domaine. Donc pour l'instant on a montré qu'on existait. En ce qui concerne l'Université je dis qu'il faut être vigilant. Il y a une équation difficile à résoudre : Franche-Comté 22 000 étudiants, Bourgogne 24 000 à 25 000, selon que l'on intègre ou non les écoles d'ingénieurs, c'est un ordre d'idées, globalement pour les deux cela fait entre 45 000 et 50 000, soit l'équivalent d'une université à Strasbourg, voire plus grand. Donc il faut pouvoir trouver des moyens de collaboration entre nous parce que c'est indispensable, sinon on n'existera plus, comme il faut que nos CHU continuent de faire les greffes du cœur à Dijon, transplanter les foies ou les poumons à Besançon, etc., la collaboration est indispensable. J'ai de bons amis à Dijon, nous en avons tous ici, vous c'est plutôt au Conseil Général, moi c'est plutôt à la Région ou à la Ville mais c'est clair qu'ils vont défendre leur beefsteak. Avec mon Adjointe à l'Université et avec ma Première Adjointe, on va défendre notre politique, notre volonté à la fois de collaborer mais de ne pas se faire absorber. J'ai rencontré il y a deux jours le Directeur de la CRAM de Dijon pour cette affaire de gérontopôle où j'ai dit de la façon la plus nette qu'il était hors de question que nous disparaissions dans cette affaire-là alors que nous sommes bien en avance en ce domaine, avec entre autres l'implantation à Besançon de l'institut régional du vieillissement par Paulette GUINCHARD dont le Premier Président a été Dominique FELLMANN. Cela dit, il ne faut pas être naïf. Il y aura dans deux ans le TGV Besançon-Dijon et c'est une chance car l'Université de Dijon et l'Université de Besançon ne seront plus qu'à une demi-heure l'une de l'autre. Qu'est-ce que c'est quand on sait que dans la région parisienne quand vous habitez par exemple à Créteil et que vous allez à Paris Dauphine ou que vous habitez à Pontoise et que vous allez à la Sorbonne, il y a plus de temps que cela. Et l'Université qui devrait voir le jour demain c'est l'Université Rhin-Rhône. Aussi, il ne faut pas qu'on oublie d'intégrer le Nord de la Franche-Comté parce c'est très important. Il y a un principe de réalité, c'est que tout seul on est trop petit

mais c'est vrai aussi pour Dijon. Si je prends l'exemple de l'Hôpital de Dijon, ses services sont très en avance, mais pour la cancérologie par exemple l'hôpital de Besançon est bien plus en avance qu'à Dijon où ils n'ont que des structures privées, donc il faut qu'on collabore avec les Dijonnais en étant sans illusion, «tout ce qui est à moi je le garde, tout ce qui est aux autres ça se discute» pour reprendre une formule célèbre. C'est vrai aussi dans les partis politiques, c'est vrai dans beaucoup d'endroits.

C'est vrai aussi que Dijon met beaucoup d'argent dans l'Université. Vous savez pourquoi ? Le montant de la taxe professionnelle à Dijon est 5 fois plus élevé qu'à Besançon, le taux est beaucoup plus élevé que chez nous déjà, un point ou deux de plus et il y a un volume 5 fois plus important. Donc il faut qu'au niveau des collectivités nous soyons très attentifs à cela et que nous y mettions les moyens, ce que nous faisons par exemple pour le restaurant du CROUS que nous allons financer à 50 %, etc. On ne va pas refaire un débat sur l'Université ce soir mais je partage votre avis sur le fait qu'il faut qu'on soit vigilant dans cette affaire-là.

Mme Joëlle SCHIRRE : Tout le monde est vigilant et y compris le Président CONDÉ qui n'est pas naïf sur le sujet. Simplement il faut défendre non seulement l'Université de Franche-Comté globalement mais aussi défendre l'Université sur notre territoire bisontin...

M. LE MAIRE : franc-comtois aussi parce qu'il faut qu'on garde le lien avec le Nord de la Franche-Comté.

Mme Joëlle SCHIRRE : Il ne faut pas diviser, c'est capital.

M. Pascal BONNET : Le souci de l'Université nous réunit tous mais on ne va pas entretenir ce débat. Je voulais simplement revenir à la question, Michel LOYAT a dit tout à l'heure qu'il n'y avait pas de vote mais je vais quand même faire une explication de vote pour qu'il n'y ait pas de malentendus puisque je me souviens d'un PADD où justement il n'y avait pas de vote et on a dit après qu'il n'y avait pas d'opposition. Donc puisqu'on nous demande de débattre et d'acter un point d'étape, nous n'actons pas le point d'étape.

M. LE MAIRE : C'est noté.

M. Christophe LIME : Simplement sur l'Université, je pense qu'au-delà de ce que vous venez de dire, il est extrêmement important pour l'avenir de la ville et il ne faut pas que cela reste dans des négociations à quelques-uns, il faut que ça devienne un débat public c'est-à-dire que si les Bisontins, les Franc-Comtois ne sont pas impliqués dans ce débat-là, je pense qu'on risque d'être en difficulté. Donc c'est un débat qu'il faut qu'on fasse sortir d'un certain nombre de négociations pour montrer l'importance qu'il peut y avoir et montrer en face à un certain nombre de Bourguignons qu'il y a un vrai attachement par rapport à cela. Je pense que ce serait intéressant qu'on ait des points d'étape en Conseil Municipal pour nous rendre compte des négociations, des orientations... et que véritablement la population soit imprégnée de ce qui va se passer à l'intérieur de son université.

M. LE MAIRE : Je suis assez d'accord avec cela. Il faut qu'on en discute avec le Président car l'Université vaut vraiment un débat public, c'est capital demain pour le développement de l'agglomération, voire même de la Franche-Comté. La prochaine réforme institutionnelle va de plus nous y pousser. J'ai bien noté que l'opposition n'acte pas ce point d'étape.

M. Michel LOYAT : Si l'Université ne fait pas l'objet d'un long développement dans le PADD, cela ne signifie pas que ce ne soit pas important, bien au contraire. Ce qui est plutôt développé dans le PADD c'est ce qui a trait à l'organisation urbaine et un des aspects qui est important à Besançon, c'est le fait que l'on tienne à une présence universitaire forte au centre-ville, en même temps qu'il y a La Bouloie et en même temps qu'il y a la présence étudiante sur les Hauts du Chazal. Ce n'est pas la même chose dans toutes les villes, ça se discute, cela aussi fait partie ou a fait partie du débat public, certains mettant en avant par exemple l'existence d'un campus, d'un seul campus, etc. cela fait partie des choix qui sont réaffirmés dans le PADD.

Concernant le TCSP, je ne vais pas rouvrir le débat. Ce que je veux simplement souligner c'est que dans le PADD, préalable au PLU que nous avons approuvé en 2007, nous avons souligné l'importance du lien entre le TCSP et l'organisation urbaine. Les choses se sont précisées par rapport au TCSP mais c'est le même lien que nous affirmons, ce lien notamment des Hauts du Chazal aux Marnières en passant par Orchamps-Palente, en passant par le centre-ville, et la cohérence qu'il y a de passer par le centre-ville, en ne se limitant pas naturellement à l'hyper-centre, avec l'autre orientation qui est indiquée, celle de l'élargissement du centre-ville et dans l'élargissement du centre-ville, il y a le fait que le centre-ville historique doit garder son caractère multi-fonctionnel, son dynamisme. Donc je voulais simplement souligner ce fait, ce lien, c'est cela qui est important dans le PADD, ce lien entre cette organisation des déplacements et l'organisation du développement urbain».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'exception du Groupe UMP et Apparentés (M. ROSSELOT, M. BONNET, Mme GELIN, M. OMOURI, M. SASSARD, Mme BRANGET, Mme PEQUIGNOT et Mme M. JEANNIN), a acté ce point d'étape.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 2009.